

## Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### **Décision du 23 février 2018 fixant les parts de femmes et d'hommes et dans les effectifs du corps des mines au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Le vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-451 du 26 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 2011-695 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel de la fonction publique de l'État;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié instituant la commission administrative paritaire des ingénieurs du corps des mines au ministère de l'économie et des finances;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique de l'État;

Sur proposition du chef du service du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs des mines sont appréciées comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2018:

Effectif des fonctionnaires du corps des ingénieurs des mines: 741 dont 107 femmes, soit 14,44 % et 634 hommes, soit 85,56 %.

#### Article 2

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* des ministères économiques et financiers et d'une mise en ligne sur le site Internet du C.G.E.

Fait le 23 février 2018.

*Le vice-président  
du conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,*  
L. ROUSSEAU